



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 130/2025**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 30 juin 2025**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers absents : 33

Nombre de votants : 62

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents/Procurations** : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Véronique HERBE (procuration à Marjorie SABATON), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance** : Christophe SERRE

**OBJET : Approbation d'une convention de partenariat en faveur du développement des musiques actuelles entre le Conservatoire du Gard Rhodanien et la MOBA et attribution d'une subvention de 20 000 euros**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la délibération n° 70/2021 du 5 juillet 2021 adoptant les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Vu le projet d'établissement du Conservatoire du Gard rhodanien,

Considérant les besoins de développement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant l'opportunité de renforcer les partenariats dans le domaine des musiques actuelles, afin de favoriser la diversité des pratiques et l'accès à la culture pour tous,

Considérant l'expertise de la SCIC La MOBA en matière de diffusion, de formation et de sensibilisation aux musiques actuelles,

Considérant l'intérêt de structurer un partenariat entre le Conservatoire et la MOBA au travers d'une convention annuelle,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille en date du 17 juin 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la convention de partenariat entre le Conservatoire du Gard rhodanien et la MOBA, ci-annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;
- D'attribuer à la MOBA une subvention de 20 000 € destinée à soutenir la réalisation des actions définies dans le cadre de ce partenariat.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

**Jean Christian Rey**

Président de l'Agglomération  
du Gard rhodanien

